



Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Présents: 11

Votants: 11

Date de convocation : 07/07/2026

Date d'affichage : 07/07/2026

L'An Deux mille vingt-six et le vingt et un du mois de Juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS : CARVALHO Alicia, COURATTE Andrée, DELCEY Annie, CAZET Joëlle
PONTOIS Hélène, PONTOIS Brigitte, CAZET Joëlle, TUQUET Eric, LEGRAND Jordan,
LEGRAND Stéphane, AYSE Patrick, CAZET Michel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène PONTOIS

DELIBERATIONS :

- 1-réalisation d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires
- 2- désignation membres CCID
- 3- délibération pour mise en place du dispositif intracting

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2026.

**1/ Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique d'un montant
total de 123 995 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations
pour le financement de la rénovation thermique de la salle
communale**

Le Conseil municipal de Saint-Abit, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 123 995 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 123 995 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (échéance prioritaire)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2/ Proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms,

Dresse la liste de présentation suivante :

Titulaires : Michel CAZET
Hélène PONTOIS
Jordan LEGRAND
Alicia CARVALHO
Patrick AYSE
MESPLES Claude
MOUNAIX Jean-Pierre
BÖRNER Sophie
MEYER Marc
PREVOST Christophe

Suppléants : Joëlle CAZET
Brigitte PONTOIS
Andrée COURATTE
Annie DELCEY
Eric TUQUET
ROZES Nicolas
RUDZKY Nadine
DANIS Joël
PEDEUPOEY Laurent
CAMPS Marie-Thérèse

3/ Rénovation énergétique de la salle communale : signature de la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé à TE 64 d'étudier la possibilité de financer des travaux de rénovation énergétique (salle communale) au titre du dispositif d'avance remboursable dit « d'Intracting Mutualisé ».

Ce dispositif se traduit par un prêt négocié par TE 64 auprès de la Banque des Territoires au taux préférentiel de 0,75%.

Cette avance est remboursée par la commune au travers des économies d'énergies induites sur le fonctionnement du bâtiment suite à la réalisation des travaux d'efficacité énergétique.

La durée du prêt est de 11 ans ce qui correspond au temps de retour sur investissement déduction faite des subventions obtenues (DETR, DSIL, CEE, autres).

Le dossier de demande a été retenu par TE 64 et le montant de l'avance est de 51 700,00 euros.

Une proposition de convention de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage a été transmise par TE 64.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage et son annexe.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des travaux de la salle communale. Une étude de la structure de la charpente doit être effectuée. Un WC PMR va être installé dans la salle communale pour éviter le cheminement par l'arrière de la salle communale.

Un rendez-vous avec Monsieur POMMÉ représentant de l'ONF, Alicia CARVALHO et Eric TUQUET a eu lieu pour discuter de la parcelle de bois qui se trouve chemin des Marnières. Un broyage sera prévu au mois de septembre pour nettoyer cette parcelle des ronces et autres végétaux. Une vente de bois d'œuvre de chêne aura lieu ultérieurement en 2027.

Il précise que l'Aire de jeux sera installé au mois de septembre en remplacement du tobogan

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 3.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. L.' followed by a flourish.